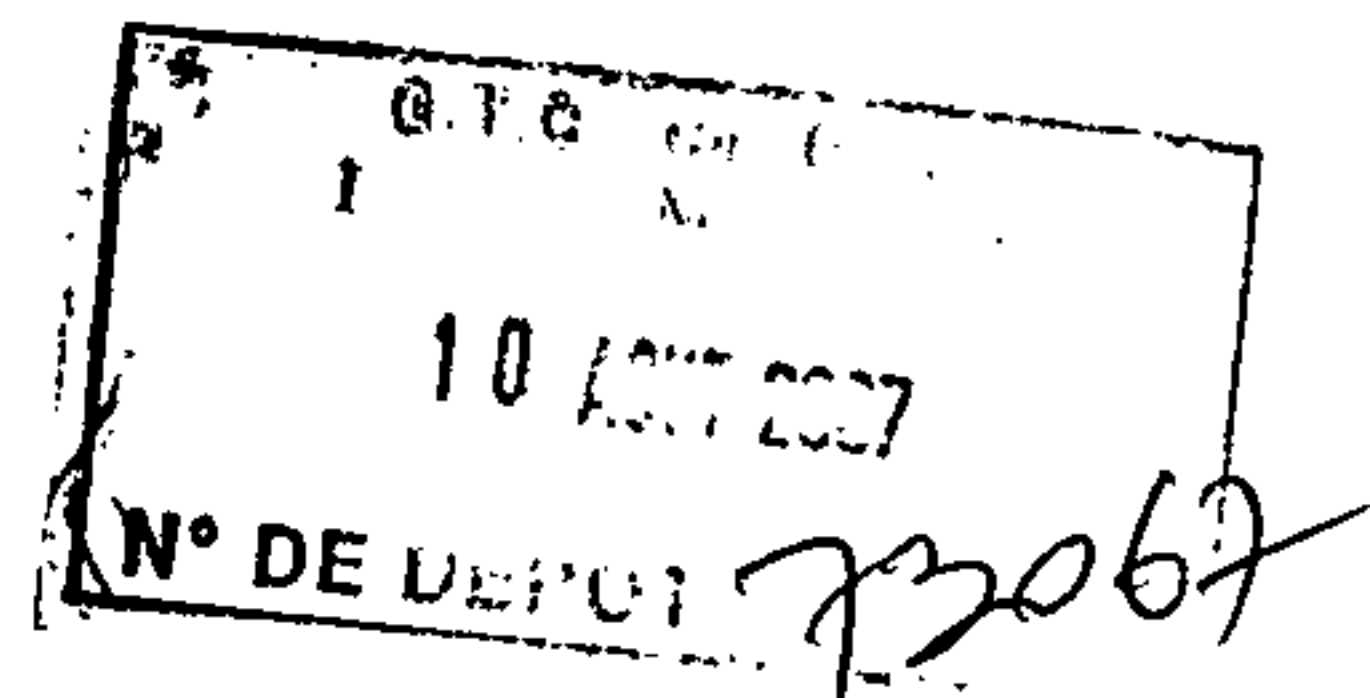




ENTREPRENEURIAT EDITIONS
Société anonyme au capital de 38112,25 €
Siège social : 22, boulevard Edgar Quinet – 75014 – PARIS
428 289 763 RCS Paris

05B. 5963.

**Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte
Ordinaire et Extraordinaire du**

Pi **16 AVRIL 2007**

EC

L'an 2007,

*CH
gg*

C Chgt du nom (om)

Le 16 avril à 17 heures, les Actionnaires d'Entrepreneuriat Editions, Société anonyme au capital de 38.112,25 €, divisé en 250 actions de 152,45 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire au siège de la société sise au 22, boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS, sur convocation du Conseil d'administration faite en date du 13 mars 2007 à chaque Actionnaires.

Le Commissaire aux comptes a été convoqué par LRAR en date du 13 mars 2007.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Arnaud MAIGRE prend la Présidence de l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Tristan BLANCHOT, le plus fort Actionnaire présent et acceptant tant par lui-même que comme mandataire, est appelé à remplir les fonctions de Scrutateur.

Monsieur Genci BURIMI est désignée par le bureau ainsi composé comme Secrétaire.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les Actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble un nombre d'actions représentant le quorum nécessaire au vote des résolutions soumises tant à l'Assemblée Générale Ordinaire qu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Par suite, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, n'est pas présent et est excusé.



Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- ♦ Les statuts de la Société,
- ♦ La feuille de présence,
- ♦ Les pouvoirs des Actionnaires représentés,
- ♦ Le rapport du Conseil d'Administration,
- ♦ Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- ♦ Divers documents.

Il rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer :

Ordre du jour de l'AGO :

- Constatation de la démission de Madame Claire de RAVEL aux fonctions d'Administrateur de la Société ;
- Constatation de la démission de Madame Martine VAN WENT aux fonctions d'Administrateur de la Société ;
- Constatation de la démission de Madame Claire PLANTON aux fonctions d'Administrateur de la Société ;
- Constatation de la démission de Monsieur Jean-Eudes LEBEAUPIN aux fonctions d'Administrateur de la Société ;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et suppléant ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer.

Ordre du jour de l'AGE :

- Changement du nom commercial ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer.

Monsieur le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le projet des résolutions, la liste des actionnaires ainsi que tous les documents et renseignements mentionnés par la loi, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport du Conseil d'Administration. Monsieur le Président déclare alors la discussion générale ouverte.

Diverses observations sont ensuite échangées et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :



CONCERNANT L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission, pour raisons personnelles, par courrier en date du 9 juillet 2006, de Madame Claire de RAVEL de ses fonctions d'Administrateur de la Société, à effet du même jour, prend acte de ladite démission, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement quant à présent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de ce que Madame Martine Van WENT a cédé, le 14 juin 2006, la totalité de sa participation dans le capital de la Société, soit 20 actions, à Monsieur Tristan BLANCHOT,

après avoir pris acte de ce qu'en conséquence, Madame Martine Van WENT devrait donner sa démission de ses fonctions d'Administrateur, et ce, dans un délai de trois mois à compter de la réalisation définitive de ladite cession,

après avoir constaté que, depuis le 14 juin 2006, Madame Martine Van WENT n'a pas donné sa démission, ni redevenue propriétaire d'au moins une action de la Société,

constate, conformément à la loi, que Madame Martine VAN MENT est réputée démissionnaire d'office des fonctions d'Administrateur de la Société,

et décide de ne pas pourvoir à son remplacement quant à présent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après s'être entendue rappeler que l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2006 avait pris acte de la démission des fonctions d'Administrateur de la Société de Madame Claire PLANTON, à effet du même jour, décide de ne pas pourvoir à son remplacement quant à présent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de ce que Monsieur Jean-Eudes LEBEAUPIN a cédé, le 22 février 2007, la totalité de sa participation dans le capital de la Société, soit une action, à Monsieur Genc BURIMI,

après avoir pris acte de ce qu'en conséquence, Monsieur Jean-Eudes LEBEAUPIN a pris la décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur, et ce, à effet de ce jour,

constate la démission de Monsieur Jean-Eudes LEBEAUPIN et décide de ne pas pourvoir à son remplacement quant à présent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les mandats de Commissaire aux comptes titulaire, la société FIGEXPERT, et suppléant, Monsieur Hervé POUBEAU, de la Société, sont venus à expiration,

et prend acte de ce que lesdits Commissaires ont fait part de leur souhait, pour raisons personnelles, de ne pas se voir renouveler dans leur mandat de Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

En conséquence, l'assemblée générale décide de :

- nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société COGETEC - SELAS, 60, rue Laugier, 75017 PARIS, et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2012,
- nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, la société FINEXSI AUDIT, 111, rue Cardinet, 75017 PARIS, et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les sociétés COGETEC et FINEXSI AUDIT déclarent accepter les fonctions qui leur sont ainsi conférées, et ne tomber sous le coup d'aucune des causes d'incompatibilité prévues par la loi.



CONCERNANT L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de changer, à compter de ce jour, le nom commercial :

d'OPTICREA
à EE-SOFT (marque enregistrée le 12 juillet 2005).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités de publicité et de démarches administratives prescrites par la loi se rapportant aux décisions ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Le Président

Le Scrutateur

Le Secrétaire